

Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution

S'investir plus efficacement dans la gestion des risques

Améliorer l'inventaire permanent des pollutions accidentelles

Apprécier les évolutions tendanciennes et la variabilité dans le temps des pollutions, ainsi que leur propagation spatiale

Décrire et apprécier la nature et l'extension des conséquences d'un accident éventuel sur le milieu aquatique

SYNTHÈSE PANORAMIQUE

La prévention doit être le constituant de base de toute activité à risque, en particulier dans le domaine des “pollutions accidentelles”. Il s'agit dans ces conditions d'avoir en premier lieu une bonne information de ces incidents et accidents afin d'enrichir notre connaissance, analyser l'origine de ceux-ci et mettre en œuvre des dispositions pour éviter que de tels incidents ou accidents ne se renouvellent ; et par conséquent, rassembler des indicateurs traduisant ce niveau de connaissance et de recensement des informations.

Les données présentées sont issues du Bureau d'Analyses des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) du Ministère chargé de l'Environnement. Ces informations proviennent de différentes sources. Il s'agit, pour l'essentiel, de services de l'Etat, de la presse et parfois de certains organismes professionnels. L'évolution annuelle du nombre des pollutions accidentelles recensées ne doit pas être interprétée comme une évolution du nombre des pollutions.

Une échelle de gravité permet de répartir les événements en 6 niveaux. La première version de l'échelle a vu le jour en France en 1989, testée en 90-91, elle a été améliorée et une nouvelle échelle a été élaborée en 1993. En février 1994, une utilisation expérimentale de cette échelle sur une période de 2 années a été décidée par le Comité des Autorités Compétentes des Etats membres pour l'application de la directive 82/501/CEE dite “SEVESO”. Par la suite, cette échelle n'a pas fait l'objet de remarque particulière de la part des Etats de l'Union Européenne et continue à être utilisée.

Cette mise à jour du module “pollutions accidentelles” s'intéresse donc exclusivement, pour des questions de disponibilité de l'information, à des indicateurs liés à la connaissance des accidents.

Il est donc toujours urgent d'investir dans les autres indicateurs. On s'oriente donc à l'avenir vers le développement des indicateurs de suivi des inventaires des secteurs vulnérables aux pollutions accidentelles ainsi que vers l'identification des milieux couverts par des structures opérationnelles de protection. La réalisation d'indicateurs permettant de suivre l'évolution des plans départementaux d'intervention (PDI) dans le cadre de la gestion des situations de crise est également prévue.